

**Nombre de  
membres en  
exercice:** 10

**Séance du jeudi 26 janvier 2023**

**Présents :** 9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier à 18 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée le 19 janvier 2023, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Madame Laurence LEROY, Maire.

**Votants:** 10

**Sont présents** : Laurence LEROY, Martine CAUHAPÉ, Michel POSSAMAÏ, Lucette TERRASSON, Frédéric ARROYO, Jérôme TROLLIET, Frédéric CESBRON, Véronique DAUMEC, Lionel FAUGÈRE

**Représentés** : Jean-Marc AUSTRUY

**Secrétaire de séance** : Michel POSSAMAÏ

**Intervention de Monsieur Marcelin Dupart pour présenter son projet d'installation sur la commune de Gornac**

Monsieur Marcellin Dupart nous informe de la création du "Jardin des Arts" qui est un mélange de maraîchage en permaculture et de spectacles vivants situé à la sortie du village route de Sauveterre.

Il proposera la vente de plants de légumes, de légumes venus, et s'associera au marché local à l'avenir. Candice Dupart, son épouse, présentera des spectacles artistiques au sein de l'exploitation.

**Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet dans une commune de moins de 1 000 habitants - DE 2023 01**

**Vu** l'article L. 332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique ;

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** les besoins du service relatifs à la création d'un emploi à temps non complet chargé de l'entretien des bâtiments publics de la commune ;

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**DÉCIDE**

- La création à compter du **01/02/2023** au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'**Adjoint Technique** correspondant au grade d'**Adjoint Technique Territorial** relevant de la catégorie hiérarchique **C** pour **4.5** heures hebdomadaires ;

## PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L. 332-8 3° du CGFP précité pour la proximité ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade **d'Adjoint Technique Territorial** et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du **25/07/2002** ;
- Que Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

Que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

## DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

*Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0*

### **Convention :**

A la suite de la demande de la future association des "Réparetous" il est nécessaire d'établir une convention à titre précaire pour la mise à disposition du bâtiment communal de l'ancien logement de l'école.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

### **Chauffage du logement du presbytère :**

Mme Triscos a informé la mairie de la défaillance du chauffage de son séjour. L'entreprise NC Plombier de Gornac a établi un devis d'un montant de 551 euros. Le Conseil municipal donne son accord pour procéder aux travaux.

### **Fauchage des routes saison 2023 :**

Le contrat d'entretien des fauchages des bords de route et des talus est renouvelé à l'entreprise Becary pour la somme de 6 960 euros.

### **PLUI :**

Madame le Maire donne les premières informations sur le PLUI susceptible d'être mis en place au sein de la Communauté de Communes Rurales de l'Entre deux Mers. Une réunion est prévue par Monsieur le Président sur la commune de Gornac où seront invités tous les conseillers municipaux des communes alentour.

### **Repas du 3ème âge :**

Le repas, auquel participeront les personnes de plus 60 ans, aura lieu le dimanche 5 février à l'auberge Saint Jean Baptiste à Sauveterre. L'équipe municipale offre le vin servi au cours du repas.

### **Recrutement agent d'entretien :**

A la suite du départ à la retraite de Madame Nicole Mercier il est nécessaire de recruter un agent. Un devis a été demandé à l'AMAD qui s'élève à la somme de 392,70 euros par mois pour 17 heures.

Madame le Maire rencontrera les deux agents actuellement en poste au SIRP du Haut Benauge et recrutera la personne correspondant au profil recherché.

### **Départ à la retraite de Madame Nicole Mercier :**

Le Conseil Municipal organisera une petite manifestation pour son départ le 17 février 2023 à la mairie afin de la remercier de ses bons et loyaux services durant plus de 20 ans.

La séance est levée à 21h30 .

